



9, avenue George V
75008 PARIS



49, avenue de la Grande Armée
75116 PARIS



11, rue de la Baume
75008 PARIS



14, rue La Boétie
75382 PARIS CEDEX 8

Paris, le 28 mai 2008

La Profession agricole et son engagement en faveur du bien-être animal

La protection et la bientraitance des animaux sont un devoir pour tout homme. Dans ce domaine, l'éleveur est un professionnel : la protection et le bien-être de ses animaux font partie intégrante de son savoir-faire et de son éthique. De plus, pour les Professionnels de l'élevage, le devoir de bientraitance se double d'une nécessité d'évaluations et d'investigations scientifiques qu'il convient d'encourager.

Les activités de productions animales ont un rôle économique majeur. Leur mission est de contribuer à la sécurité et à l'équilibre alimentaire des populations.

C'est pourquoi les réglementations qui s'imposent aux éleveurs français concernant le bien-être animal, doivent être décidées au niveau communautaire et prises sur la base d'études scientifiques et d'études d'impact socio-économique.

L'élevage a toujours participé au développement de nos sociétés, contribué à l'aménagement de nos territoires, à la protection et à l'entretien de nos paysages. Les produits d'origine animale ont également une place légitime dans l'alimentation humaine. C'est pourquoi, la Profession agricole dénonce tout amalgame entre le bien-être animal et la promotion du végétarisme et du véganisme.

Le manque d'information du public sur la réalité des réglementations mises en œuvre par les professionnels peut créer un climat de suspicion. La Profession agricole propose donc que soit renforcée l'information du public sur les réglementations existantes et les démarches professionnelles volontaires.

Certaines communications sur le bien être animal mettent parfois en avant des scènes de maltraitance de certains animaux. Ce type d'images choquantes a tendance à faire croire au public que cette maltraitance est courante dans les élevages français, alors qu'il ne s'agit que de cas isolés. La profession agricole réclame donc plus de transparence sur les faits rapportés concernant le bien-être animal, et notamment qu'ils soient systématiquement datés et situés géographiquement.

Les règles et les pratiques en matière de bien-être animal en usage en France et en Europe sont loin d'être internationales. La Profession agricole demande de ce fait que l'importation de produits animaux issus de pratiques ne respectant pas les mesures de bien-être animal imposées aux professionnels français et européens soit interdite.